

Pied diabétique : des recommandations sans équivoque de la Haute Autorité de Santé pour diminuer le risque de complications

Le 26 novembre dernier, la Haute Autorité de Santé (HAS) a actualisé [ses recommandations de bonnes pratiques quant à la prise en charge en pédicure-podologie de la personne âgée](#). Elle recommande notamment « au médecin d'effectuer un examen clinique attentif des pieds de toute personne âgée », très exposée aux affections podologiques (diminution des capacités fonctionnelles, risques de chute, antécédents médicaux ; polyopathologies, facteurs de risques associés...).

Dans ce document, la HAS est également formelle quant à la prise en charge du pied diabétique : « *il est recommandé de réaliser chez tous les patients diabétiques un dépistage annuel du risque podologique* ». La Fédération Française des Diabétiques, qui a pris part à ces travaux, fait donc le point sur les actualités récentes en matière de complications podologiques.

Les complications podologiques, un fardeau pour le patient :

Pour 15 à 20% des personnes diabétiques, diabète rime aussi avec complication podologique. En effet, la maladie étant susceptible d'engendrer une baisse de sensibilité des nerfs de contact, en particulier ceux du pied, une blessure ou une anomalie (cor, durillon, fissure, crevasse, mycose, etc) risque de passer inaperçue et d'entraîner une infection. Ainsi, chaque année, en France, dénombre-t-on près de 10 000 amputations dues aux complications du diabète¹.

La prévention des complications podologiques, un enjeu constant pour garantir la qualité de vie :

La diminution de la prévalence des complications podologiques passe par une amélioration de la démarche de prévention primaire des plaies. C'est une conviction portée de longue date par la Fédération Française des Diabétiques qui, dans le cadre de [ses Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques](#), se mobilise pour l'accès à une prise en charge par l'Assurance Maladie de la consultation préventive chez le pédicure-podologue pour les personnes diabétiques dès le grade 0 et 1.

Ainsi, la Fédération se réjouit-elle de cette nouvelle recommandation de la HAS. Dans le document, elle insiste sur le caractère très important d'un dépistage annuel du risque podologique de l'ensemble des personnes diabétiques. Cette consultation préventive permet effectivement de définir voire de réviser le grade de risque lésionnel de la personne ainsi que de déterminer une stratégie de prise en charge spécifique et adaptée. En fonction de cette stratégie et du grade déterminé, un nombre plus ou moins important de consultations podologiques pourra être pris en charge par l'Assurance Maladie.

Une amélioration progressive de la prise en charge par l'Assurance Maladie de la consultation podologique

: Bien que la prise en charge des consultations podologiques des personnes atteintes de diabète ne soit pas encore optimale, de nettes améliorations ont été consacrées récemment par la signature d'un nouvel avenant conventionnel entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la Fédération Nationale des Podologues. C'est ce que nous expliquions dans notre article [« Pied diabétique : enfin une amélioration prochaine de sa prise en charge »](#) publié au mois d'octobre dernier.

Alors qu'aucune séance n'était prise en charge pour le patient en grade 0 ou 1 mal gradé, c'est désormais 1 séance qui pourra être remboursée dans le cas où le patient dispose d'une prescription médicale.

Quant aux autres grades, d'autres améliorations méritent également d'être soulignées (sauf en grade 3 pour lequel il n'y a pas d'évolution notable) :

- Grade 2 : de 4 à 5 séances prises en charge par an ;
- Grade 3 en suivi de plaie : de 6 à 8 séances prises en charge par an.

La Fédération Française des Diabétiques se réjouit de la prise en compte par la HAS ainsi que la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie de l'importance majeure des complications podologiques et poursuit sa mobilisation conformément à [sa proposition 12.1 de ses Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques](#) selon laquelle il faut garantir le développement d'une prise en charge préventive du risque podologique chez le patient diabétiques des grades 0 et 1.

¹*Revue Diabète et Obésité, mars 2020, vol.15, n°132 « Plaie du pied et diabète »*

A lire aussi :

[Le mémo du Diabète LAB](#)